

Bourses d'Accueil aux Étudiants Internationaux

Dispositions en vigueur pour les candidatures de l'année académique 2015/2016

3 outils d'intervention :

- « Double diplôme » : mobilités réalisées dans le cadre d'accords d'échanges entre établissements partenaires (signés depuis moins de 5 ans)
- « Réseau n+i » : élèves ingénieurs accueillis via ce réseau
- « Master international » : étudiants internationaux accueillis dans des formations ouvertes depuis moins de 3 ans

✚ Établissements préparant aux diplômes suivants :

- formations universitaires de niveau Bac+5 Master dans le cadre du LMD
 - diplômes habilités par la Commission du Titre d'Ingénieur
 - mastère de la Conférence des Grandes Écoles
- (les établissements non détenteurs d'habilitation doivent s'adresser à l'établissement habilité de la région, le plus proche)

✚ Éléments d'appréciation du projet de l'Établissement

- La nouveauté de la formation ou de l'accord de partenariat (*formation créée depuis moins de 3 ans pour le programme « Master international » ; accord de partenariat de « Double diplôme » signé depuis moins de 5 ans*)
- Les liens de coopération existants entre les établissements en matière d'enseignement et de recherche
- Des partenaires économiques éventuellement associés
- Les exigences et procédures en matière de qualification pour la présélection des étudiants étrangers
- Un réel accompagnement du séjour des étudiants internationaux par l'Établissement ligérien d'accueil
- Les dispositions envisagées au plan linguistique, culturel, pratique notamment pour favoriser l'intégration de l'étudiant étranger
- Un volet évaluation du dispositif (suivi + devenir des jeunes)
- *Dispositions spécifiques au dispositif « Double diplôme » :*
 - délivrance d'un diplôme commun reconnu dans chaque pays ou de deux diplômes l'un français, l'autre étranger
 - L'existence d'un principe de réciprocité des échanges d'étudiants
 - La nature de la coopération entre l'établissement d'accueil et l'établissement éducatif étranger

✚ Éléments d'appréciation de la candidature individuelle

- Niveau de formation initiale de l'étudiant :
 - Niveau L3 validé minimum
- Parcours de l'étudiant :
 - Priorité aux étudiants :
 - Issus d'établissements situés dans les zones géographiques de coopération de la Région
 - Primo-arrivants en France

Élément d'appréciation de la mobilité :

▪ **Durée de présence en France :**

- Inscription en Pays de la Loire pour une année académique complète. Présence de 8 mois (35 semaines) en France métropolitaine dont 5 mois (22 semaines) minimum en région Pays de la Loire
- La durée de la formation en Pays de la Loire peut être supérieure à 1 an, toutefois, l'aide régionale est limitée à 8 mois maximum au titre de l'année académique aidée

Autres critères techniques :

- ✓ L'aide régionale est attribuée, par le Président du Conseil régional, en application du règlement en vigueur
- ✓ Ce dispositif visant à accompagner les meilleurs étudiants internationaux, l'établissement ligérien ne saurait, sur une même formation, présenter en grand nombre, des candidatures d'étudiants provenant d'un même établissement partenaire (dispositif « Réseau n+i » non concerné)
- ✓ Sur le programme « Double diplôme », pour les éventuels nouveaux partenariats ou formations pour lesquels l'établissement ligérien présente des candidatures, la copie de l'accord de mise en œuvre du nouveau double diplôme signé (accompagnée, si nécessaire, de sa traduction en français) doit être jointe à la candidature ou adressée préalablement aux services de la Région. De même, doivent être joint lors de l'envoi des candidatures la copie des avenants ou nouveaux accords lorsque l'accord initial est caduc
- ✓ Pour mémoire, les formations dispensées à l'étranger conduisant à la délivrance d'un diplôme français dans le cadre de cursus délocalisés, ne sont pas éligibles à ce dispositif
- ✓ Les formations retenues sur le dispositif « Master international » ne peuvent être également présentées au titre du dispositif « Double diplôme ». L'envoi des candidatures individuelles est accompagné de la copie du dossier de demande d'habilitation de la nouvelle formation et de la réponse du Ministère compétent
- ✓ Le rang de priorité de chaque candidature est établi par l'établissement ligérien suivant des critères d'excellence académique de l'ensemble des postulants librement déterminés. Néanmoins l'établissement est invité à apprécier également la situation familiale et sociale des candidats sélectionnés afin de renforcer la pertinence du soutien financier régional demandé.

Aide régionale allouée pour 35 semaines minimum de présence en France (dont 22 seront obligatoirement accomplies en Pays de la Loire) :

▪ **Montant maximum de la bourse : 6 000 €**

▪ **Modalités de versement :**

- 1^{er} forfait : 4 000 € pour les 22 premières semaines de présence en formation sur le territoire ligérien
- 2nd forfait : 2 000 € pour les 13 semaines suivantes de présence en formation sur le territoire ligérien